

11

Notice de présentation architecturale & paysagère



NOTICE DE PRESENTATION PC 4

CREMATORIUM DE LA ROCHE CHALAIS

LA FACTORY 121. 20 résidence des chênes 78590 Noisy le roi
Tel : 01 55 60 18 30 Mob : 06 333 05 595 Mail : factory 121@orange.fr
S.A.S.U d'Architecture au capital de 10 000 € RCS Nanterre 532 175 122
Ordre des architectes National n° S14558 – Régional idfS05383 Maf n° 259520/M/10

Le site :

Le terrain d'implantation du projet est situé en périphérie de La Roche-Chalais, route de Libourne.

Les constructions les plus proches consistent en une zone artisanale et quelques maisons d'habitation.

Le terrain est essentiellement plat et arboré.

La vue du terrain est protégée visuellement de la route de Libourne par une densité importante d'arbres.

La partie arrière du terrain, délimitée zone humide, est totalement conservée.

Le Projet :

L'idée directrice de ce projet repose sur trois thèmes : L'intégration au site, l'architecture éco-responsable, l'harmonie esthétique et fonctionnelle.

1- L'intégration

L'intégration a été voulue la plus harmonieuse possible dans ce site remarquable, par *la position, la taille et la forme* du bâtiment

- **La position** du bâtiment (en dehors de toute zone humide) permet également la création d'un parking paysagé conservant la totalité des arbres remarquables.
- **La taille** contenue du bâtiment permet une lecture aisée de la solennité du site tout en respectant une hauteur mesurée.
- **La forme**, quant à elle, reprend des volumes simples ou les différentes fonctions du crématorium sont exprimées (zone et annexes techniques, cérémonie, salle de convivialité) tout en faisant « oublier » l'usage.
- Des matériaux hautement qualitatifs,

En matière de réglementation au titre de la loi sur l'eau (zone humide) :

Une étude de délimitation des zones humides a également été menée et a permis d'implanter le bâtiment en dehors de ces zones et de préserver, de fait, leur caractère.

En outre, le projet propose, au niveau environnemental, un bâti quasi-auto-suffisant énergétiquement, optimisant sa récupération de calories, un aménagement paysager fort à la hauteur des attentes de la Collectivité offrant des potentiels habitats pour la biodiversité.

L'aménagement de ces espaces passera aussi par la mise en œuvre de plantations indigènes **conduisant à faciliter le passage privilégié de la faune en général et de la petite faune en particulier.**

Les clôtures ont été pensées pour permettre la circulation des très petits animaux (hérissons, lapins, ...).

Tous ces éléments auront donc **un impact positif sur la biodiversité.**

Sur le plan technique, nous rappelons que l'installation disposera d'un dispositif DeNOx, (le premier dans la région) et permettra de diviser par 3, au minimum, la VLE NOx règlementaire de 500 mg /Nm3 à 11% d'oxygène.

En l'espèce, le site du **Crématorium de La Roche-Chalais deviendra le crématorium de la région le plus abouti en terme environnemental**, avec un bâti autosuffisant énergiquement, des consommations les plus basses par optimisation des cycles de crémation, des rejets atmosphériques bien en deçà des VLE règlementaires, l'ensemble **dans un écrin arboré, adossé à un espace écologique préservé.**

De fait :

- Le projet fait l'objet d'une intégration paysagère et environnementale importante pour le paysage et la biodiversité,
- Les principes constructifs du bâtiment seront en harmonie avec le paysage,
- La société d'exploitation a intégré les meilleures technologies européennes concernant l'absorption et la filtration des effluents (Facultative-Technologies),
- Les rejets atmosphériques seront beaucoup plus bas que ceux de l'Arrêté du 28 janvier 2010 repris le récent Arrêté du 11 avril 2023, avec entre autres, la mise en place d'une Dénox,
- Les enjeux environnementaux notables du terrain d'emprise du projet ont été pris en compte.

2- L'architecture éco-responsable

- Nous proposons, pour le crématorium de La Roche-Chalais, un projet novateur dans le domaine du funéraire : un projet éco-responsable tant par l'utilisation des matériaux de construction pérennes, que par la production d'énergie renouvelable et la récupération de la chaleur du process, mais aussi par son intégration paysagère, et la gestion des eaux pluviales.

3- L'harmonie fonctionnelle

- Ce projet est basé sur cette harmonie architecturale dont le style et les fonctions se conjuguent.
- La façade côté entrée, fait appel à une volumétrie simple et aux matériaux « bruts » (tels que les panneaux de la marque FUNDERMAX ou équivalent) qui permettent une pérennité des façades et l'aspect bois,
- La façade côté jardin quant à elle, ouverte sur la nature, propose une façade ouverte (grande salle de cérémonie) et un espace de recueillement.

Cet espace est un espace extérieur « d'après » la cérémonie. On peut s'y asseoir, déambuler, méditer, se rencontrer, c'est un lieu de paix aux perspectives de vue lointaines,

- L'espace de convivialité est conçu comme un lieu « à part ». Il est constitué d'un volume simple et sa terrasse protégée. Cet espace de convivialité est distinct de la salle de cérémonie.

4- Les matériaux :

- Les matériaux constitutifs du bâtiment sont le béton armé pour la structure, le verre, et le bardage type FUNDERMAX ou équivalent,
- La toiture végétalisée en pleine terre est un gage esthétique d'une part, mais aussi d'isolation phonique et thermique et participe à la rétention des eaux de pluie.
- Les menuiseries extérieures sont prévues en aluminium laqué RAL 7011.

5- Un projet éco-responsable :

Ce projet est élaboré dans une véritable démarche environnementale par la mise en œuvre de matériaux à forte inertie thermique et leur utilisation notamment en façade (le verre, les terrasses végétalisées, entre autres) que par le traitement des espaces extérieurs.

Des panneaux photovoltaïques participeront au fonctionnement de l'ensemble de l'éclairage, de la climatisation et, en appoint, des bornes de recharges électriques. Ajoutons à cela la récupération de chaleur du process pour le chauffage des locaux.

La gestion des eaux de pluie :

Elles seront traitées à la parcelle par des chaussées drainantes, des parkings de type Evergreen drainants avec cuves de rétention sous voirie et présence de filtres hydrocarbures.

Le projet est conçu de sorte que les eaux ruisselées soient orientées vers l'Ouest de la parcelle : mise en place de dispositif de traitement (bac de sédimentation et de gestion des hydrocarbures) ainsi qu'un renvoi de eaux pluviales vers l'ouest de la parcelle pour garantir l'alimentation en eaux de la zone humide adjacente.

Le bassin de gestion des eaux pluviales sera implanté en dehors des zones humides. La surverse ou l'infiltration des eaux dans ce bassin permettront l'alimentation de la zone humide située à l'Ouest du site aménagé.

Espaces verts :

Des espaces verts sont positionnés entre les voiries et places de stationnement ainsi que tout autour du bâtiment du crématorium.

L'ensemble des arbres remarquables identifiés sont préservés dans le projet d'aménagement.

→ Voir notice paysagère jointe.

Toiture végétalisée.

Jardin du souvenir : **Le jardin du souvenir** et son espace de dispersion est conçu comme une véritable pièce extérieure du crématorium, imaginé comme un lieu protégé propice au recueillement et la méditation.

Conclusion :

Le Crématorium de La Roche-Chalais deviendra un lieu de référence par sa qualité environnementale, architecturale et fonctionnelle.

Son intégration harmonieuse et poétique dans le site permettra un ressenti des familles harmonieux, serein, et paisible.

L'Architecte :
Pierre Sentenac

Le 21 novembre 2024

LA FACTORY 121
S.A.S d'Architecture
20 Résidence des chênes
78590 Noisy le Roi
Ordre des Architectes n° S 14558
RCS Versailles 532 175 122

Crématorium de LA ROCHE-CHALAIS

NOTICE PAYSAGÈRE



Pour le projet du Crématorium de la ROCHE-CHALAIS, la Société délégataire, a œuvré afin de préserver la zone humide délimitée tout en présentant un projet qui, par son ensemble architectural global (conception bâtiment et conception espaces verts) offrira aux usagers toute la sérénité et le confort qu'ils sont en droit d'attendre dans cette étape de leur vie.

L'intégration paysagère, l'ambiance apportée par le « végétal » et par la sensation de « cocon » que pourra ressentir tout un chacun en ces lieux, prend ici tout son sens.

Notre démarche vise à limiter l'impact de notre projet sur l'environnement, tout en conciliant l'implantation d'un ensemble bâtementaire fonctionnel, la conservation écologique et la valorisation paysagère.

Cette notice paysagère a été pensée afin de s'inscrire dans une perspective durable en valorisant la biodiversité locale et en favorisant les acteurs régionaux.

OBJECTIFS PAYSAGERS ET ENVIRONNEMENTAUX

- **Préservation de la zone humide délimitée**
 - Protéger les fonctions écologiques de la zone humide (régulation hydrique, habitat pour la faune et la flore, filtration des eaux pluviales),
 - Garantir l'intégrité de l'écosystème existant grâce à des interventions limitées et respectueuses des cycles naturels.

- **Mise en valeur paysagère et biodiversité**
 - Maintenir les arbres remarquables en place en les intégrant aux aménagements,
 - Réaliser de nouvelles plantations composées exclusivement de végétaux locaux adaptés aux conditions climatiques,
 - Créer des espaces favorables à la biodiversité : haies bocagères, prairies mellifères (pour soutenir les pollinisateurs locaux),
 - Favorisation de la faune par l'installation de nichoirs et gîtes spécifiques.

- **Dynamique locale et circuits courts**
 - Travailler exclusivement avec des pépiniéristes et artisans locaux pour favoriser l'économie régionale.

PLAN D'AMENAGEMENT PAYSAGER

Zonage écologique

- **Zone de préservation stricte (hachurée en bleue sur les plans)**
 - Secteurs de la zone humide délimitée et préservée : seules des interventions de gestion passive seront autorisées.

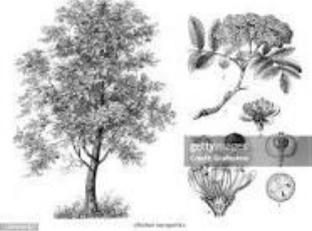
- **Zone d'aménagement du projet (hachurée en rose sur les plans)**
 - Espaces où des plantations additionnelles de végétaux locaux permettront de renforcer les continuités écologiques.
 - Zones de cheminements et de stationnement aménagées en revêtement perméable et durable
 - Conservation des arbres remarquables et préservation de la quasi-totalité des autres arbres. Tout arbre abattu sera remplacé par la plantation d'un végétal similaire sur le site

Choix durables

- **Utilisation raisonnée des ressources**
 - Zéro pesticide et engrais chimique, pour un sol vivant et des eaux préservées.
 - Choix de paillis organiques pour limiter l'entretien et enrichir les sols.

Nous proposons une palette végétale spécifique pour le secteur de La Roche-Chalais, adaptée à un climat tempéré avec une influence océanique et aux conditions des zones humides locales.

○ Arbres (grands sujets pour structurer le paysage)

	<p>Aulne glutineux (<i>Alnus glutinosa</i>) : croissance rapide, fixateur d'azote, favorisant la fertilité des sols.</p> <p>Hauteur de l'arbre : de 20 à 30 m</p>	
	<p>Frêne commun (<i>Fraxinus excelsior</i>) : supporte bien les sols humides et contribue à la biodiversité.</p> <p>Hauteur de l'arbre : de 30 à 40 m</p>	
	<p>Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>) : arbre emblématique qui contribue à la biodiversité locale</p> <p>Hauteur de l'arbre : de 25 à 35 m</p>	

○ Arbustes (pour structurer les bordures et les haies et créer des habitats diversifiés)

	<p>Viorne obier (<i>Viburnum opulus</i>) : arbuste ornemental, très apprécié pour ses baies nourricières pour les oiseaux.</p> <p>Hauteur : 3 m</p>	
	<p>Noisetier commun (<i>Corylus avellana</i>) : préfère les zones fraîches et humides, produit des noisettes utiles à la faune locale</p> <p>Hauteur : 5 m</p>	
	<p>Bourdaïne (<i>Frangula alnus</i>) : arbuste mellifère, idéal pour les pollinisateurs</p> <p>Hauteur : entre 1 et 5 m</p>	
	<p>Cornouiller sanguin (<i>Cornus sanguinea</i>) : beau feuillage automnal et ressource pour les insectes</p> <p>Hauteur : 3 m</p>	
	<p>Sureau noir (<i>Sambucus nigra</i>) : fleurs et fruits très utiles pour la biodiversité.</p> <p>Hauteur : 3 m</p>	<p>0</p> 

BONNES PRATIQUES POUR LES PLANTATIONS

- **Calendrier de plantation** : Automne ou fin d'hiver pour une meilleure reprise.
- **Origine des plants** : Privilégier les pépinières locales pour garantir des végétaux adaptés.
- **Densité de plantation** :
 - Arbres : 10-15 m entre chaque sujet.
 - Arbustes : 2-3 m entre chaque pied.

CONCLUSION

Le projet paysagé du délégataire met en œuvre une gestion respectueuse des écosystèmes, un aménagement paysager en harmonie avec le territoire, et une implication forte des ressources locales.

La palette végétale imaginée renforce les fonctions écologiques de la zone, tout en valorisant l'aspect esthétique et en assurant une intégration harmonieuse au paysage local.

En mobilisant des essences indigènes, adaptées au climat et aux sols de La Roche-Chalais, le projet garantit une biodiversité riche et durable.

